



# DECLARATION LIMINAIRE et COMPTE-RENDU CAPL MUTATIONS A DRFIP NORD 28 JUIN 2019

Les élus et experts CGT Finances Publiques Nord  
Laurent PERIN, Dominique THERY, Marie ENJALBERT, Vincent LORTHIOIT et Pierre-  
Jean BERTHOUMIEU

## Déclaration liminaire de la CGT

**Le 7 juin, le feu vert a été donné aux directeurs locaux pour dévoiler leurs déclinaisons du plan Darmanin de liquidation du réseau DGFIP.**

Géographie revisitée, réforme des scolarités et des affectations des contrôleurs et inspecteurs, réforme des règles de mutations de l'ensemble des personnels, fusions de DISI, tant de réformes qui nous font perdre notre latin...

Bref, en deux mots, M. le Directeur : QUO VADIS ?

Les Finances Publiques brûlent-elles ?

Qui a intérêt à liquider nos services, nos missions, nos savoir-faire, nos droits et nos garanties ?

Dans notre république absolutiste, un président de la République élu démocratiquement dispose des pleins pouvoirs afin de transformer structurellement l'État Français.

Inexorablement, drapé de toute la légitimité de nos Institutions séculaires, il peut appliquer l'idéologie à laquelle il tend : le libéralisme. Il ne s'en est jamais caché, il est libéral, ce n'est pas un gros mot bien sûr, simplement un programme.

L'application de ce programme est donc en marche.

La CGT condamne la poursuite et l'aggravation de cette transformation libérale de la société au service du capital, confirmées dans le discours de politique générale du 1<sup>er</sup> ministre en date du 12 juin.

La transformation profonde de l'État est organisée afin notamment de mettre fin aux différentes formes de solidarités publiques pour les remplacer par la concurrence via la privatisation du bien public.

**Plus que jamais les services publics et plus particulièrement la fonction publique sont la cible des attaques gouvernementales.**

Le gouvernement refuse toujours de procéder à une nécessaire réforme fiscale au service de la justice sociale et du financement pérenne des services publics.

Boîte à outils du processus de destruction en cours, le projet de loi portant transformation de la fonction publique veut en finir avec les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, constitutifs avant tout d'une garantie d'impartialité et de neutralité dans la mise en œuvre du service public.

### **Après la casse du Code du travail, c'est maintenant la liquidation du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers des agents publics !**

Si ce projet de loi devait être adopté, outre des milliers de suppressions d'emplois et un recours accru à la contractualisation, les personnels seraient contraints à toujours plus de précarité, à des mobilités forcées et à des détachements d'office liés à des transferts, disparitions ou privatisations des missions.

Dans le même temps, Emmanuel Macron et son gouvernement promettent aux agents une accentuation de la dégradation de leurs conditions de vie au et hors travail, aggravée par la suppression des CHSCT, la destruction des prérogatives des CAP, une nouvelle montée en puissance de la rémunération et de la carrière au mérite, la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, l'allongement du temps de vie passé au travail et la baisse drastique du montant des retraites et des pensions.

Décliné au niveau de notre ministère, par M. Darmanin, vendu par les habituelles techniques de communication, dans un beau paquet baptisé « Action Publique 2022 ».

Il nous est asséné au niveau local à grand renfort de cartes mensongères et de novlangue. On appelle ça la « géographie revisitée » assurément aucun géographe n'a travaillé sur ce projet. Quelqu'un se rend-t-il seulement compte « là-haut » du non sens de l'association de ces deux mots ?

Ici pour ne pas dire plan social, restructuration ou privatisation, mots aujourd'hui honteux qui accompagnent toujours les transformations prônées par le libéralisme, on en vient à utiliser le champ lexical du tourisme...

Ainsi, les objectifs poursuivis au titre du chantier « action publique 2022 » consistent à déposséder l'État de toute une série de services publics et de missions publiques qui seraient abandonnés et privatisés.

Alors que les services sont d'ores et déjà exsangues, les pouvoirs publics entendent réduire de manière encore plus drastique les moyens alloués en accentuant l'austérité budgétaire dans les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale au titre de l'année 2020.

L'objectif des pouvoirs publics est simple : externaliser, privatiser et abandonner des missions, supprimer des emplois, réduire par quatre le nombre des implantations, limiter l'accueil du public aux contacts dématérialisés, abattre notre statut, détruire le service public et ainsi, mettre à mal l'égalité de traitement des citoyens.

Depuis le début de l'année la destruction de notre administration se fait selon deux axes:

– la fin de la séparation ordonnateur comptable, le but est de donner des agents de la DGFIP aux collectivités, en vue de leur intégration dans des agences comptables dépendant de la fonction publique territoriale ou hospitalière. Cela n'a pas été un grand succès pour cette première année. Mais une grande braderie est déjà prévue l'année prochaine afin d'accélérer les transferts en facilitant grandement les conditions d'accueil dans les collectivités ;

– la géographie revisitée, en prétendant offrir un service de proximité plus important (en tout cas c'est comme cela que la réforme est en train d'être vendue aux élus locaux). Cependant, la réalité est tout autre, dans les faits, le démantèlement de notre administration est en marche. C'est la fermeture des trésoreries, la concentration des services et le déplacement des agents. Tout cela afin de réduire les coûts de fonctionnement et faciliter les futures suppressions de nos missions.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées et le nombre d'emplois supprimés -entre 18000 et 25000- donne le vertige.

Pour la Drfip Nord la carte 2022 réussit le tour de force de montrer plus de présence DGFIP en territoire en 2022 qu'en 2019 ! Le tour de passe-passe est simple, là où la trésorerie remplissait un ensemble de missions, avec notamment celle essentielle de guichet de proximité ouvert à la population toute la semaine, on implante des « accueils de proximité ».

Ceux-ci peuvent consister en une simple permanence mensuelle qui s'éteindra rapidement de sa belle mort, faute de visiteurs.... A ce stade, les lieux de ces accueils de proximité ne sont même pas arrêtés, ni leurs plages d'ouverture au public.

Ce sera donc la suppression de 64 trésoreries, de 9 Services des Impôts des Entreprises sur 15, et de 4 Services des Impôts des Particuliers sur 18, de tous les CDIF, de tous les SPF. Le contrôle fiscal n'est pas en reste, avec le passage de 9 à 4 PCE ; la disparition des BDCFI un impact sur les PCRFP, les PCE et les BDV.

Concernant la CAPL de mutation du jour, compte tenu du timing aberrant de ces annonces, des agents vont être potentiellement affectés sur des postes voués à disparaître dans les 3 prochaines années et ce alors que les délais de séjour sont désormais de 2 ou 3 ans.

En effet, depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN. Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C.

À partir de 2020 ce sera :

↳ La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !

↳ L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but de la DG est clair, freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins.

**La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.**

Revenons à l'ordre du jour :

Sur le mouvement proprement dit :

Les élu-es CGT Finances Publiques dénoncent l'absence de communication des fiches de souhaits des collègues affectés en direction ainsi que la situation des effectifs.

Pour la CGT, c'est un déficit de plus de 6 équivalents temps plein que nous constatons à la DRFIP Nord au 01/09/2019. C'est inacceptable !

Nous dénonçons également la transmission tardive des listes de souhaits des collègues ALD, problématique à laquelle s'ajoute cette année la situation ubuesque des collègues en sortie d'ENFiP, actuellement en stage probatoire, et dont la situation reste floue à l'ouverture de cette CAP quant à leur positionnement au 1<sup>er</sup> septembre.

Ensuite, nous tenons à réaffirmer notre opposition à la fusion des RAN :  
Sur le Nord, vous avez décidé en 2017 de la fusion de résidences d'affectation nationale

(RAN) :

- de Denain et de Le Quesnoy avec la RAN de Valenciennes ;
- d'Armentières, de Roubaix avec Tourcoing.

Nous voyons de nouveau les conséquences de cette décision : les collègues ont dû adapter leurs demandes de vœux, élargissant de fait les possibilités de mutations sur des postes non désirés ou renonçant à toute demande de mutation en local.

De plus, pour les collègues ALD sur une résidence, c'est une zone géographique étendue qui s'impose à eux, augmentant de fait, leur temps de transport ce qui peut dans les faits limiter leur volonté de mutation.

Au contraire, nous vous rappelons que les élu.es CGT pointent depuis plusieurs années la taille de certaines RAN et proposent d'en découper certaines (notamment celle de Lille). Pour la CGT, cette fusion des RAN est un pas de plus dans la mise en cause du droit du fonctionnaire à choisir son affectation, à décider de sa mobilité, pour aller vers une mobilité forcée.

### **C'est pourquoi nous voterons contre ce projet d'affectation locale.**

Par ailleurs elle continue de revendiquer:

- L'abandon du plan de déconcentration de proximité ;
- L'arrêt du démembrement de la DGFIP ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et de missions ;
- L'embauche sous statut à la hauteur des besoins des services ;
- Le maintien de nos statuts garant de notre neutralité et de notre expertise ;
- Le retrait du projet de transformation de la fonction publique ;
- La revalorisation de nos rémunérations et en priorité de la part salariale.

## **COMPTE-RENDU**

Représentants de l'Administration :

Philippe ROMONT, Président de la CAPL

Guillaume SUBLET, Responsable RH

Philippe HACCART, RH

Christine DELMOTTE, RH

Un hommage est rendu à M. Patrick SAMYN, ancien élu en CAPL.

Règlement intérieur :

Rappel de l'opposition de la CGT aux dispositions insuffisantes de facilités offertes aux élus (autorisations d'absence, remboursement de frais).

Cette année encore, le projet de mouvement, notamment pour les mesures de gestion a été communiqué aux chefs de services avant la tenue de la CAP. La CGT rappelle son opposition à la diffusion de tout élément avant l'information des représentants du personnel. La CGT demande à ce que le projet soit diffusé de manière concomitante aux élus, aux chefs de service et aux agents via Ulysse 59.

M. Romont rappellera aux chefs de services que ces éléments ne doivent pas être communiqués aux agents, mais ceux-ci seront toujours consultés avant le mouvement. Néanmoins ils ne bénéficieront plus de tous les éléments d'information notamment sur les services qui ne les concernent pas.

Cette CAP avait à l'ordre du jour le mouvement local de mutations.

Pour la CGT, cette CAP se déroule d'une part dans un contexte particulier avec l'annonce de la géographie revisitée et d'autre part dans un environnement avec des effectifs très dégradés, ce qui rend insupportable la situation dans de nombreux services.

Sur le mouvement local proprement dit :

Sur l'ensemble des postes fixes (hors postes direction), l'ancienneté a été respectée, et le mouvement a été établi selon les vœux des collègues.

Il n'y a pas de modification par rapport au projet publié sur Ulysse59.

***La CGT a demandé toute la transparence concernant les vœux exprimés par les collègues affectés en Direction et plus de finesse quant aux possibilités des postes offerts, afin que les collègues puissent étendre leurs choix en toute connaissance. La CGT a également réclamé un état précis des effectifs en Direction, par service, pourtant promis par la direction par le passé.***

La CGT a alerté la direction sur la situation inquiétante des emplois des PCE de Roubaix et Tourcoing, qui ont des déficits respectivement de 1 et 3 inspecteurs à l'issue du mouvement. L'étendue de la RAN sur les villes de Roubaix, Tourcoing et Armentières est un frein à la mobilité pour les collègues.

La question des inspecteurs élèves est posée, ceux-ci ne devaient pas participer au mouvement local et ils devaient être affectés sur leur lieu de stage, et dans leur « bloc professionnel ». Or ce n'est pas le cas pour tous à l'issue du projet. En effet, 2 d'entre-eux ont été affectés d'office sur des postes qui ne sont pas ceux de leur affectation de stage, et hors de leur bloc professionnel, en dépit des règles annoncées pour les premières affectations des inspecteurs élèves.

La direction admet ne pas avoir respecté les recommandations officielles, en invoquant la

nécessité de service.

La CGT a souligné qu'il restait au moins 3 postes, dans le bloc professionnel et sur la RAN, sur lesquels auraient pu être affectés ces agents.

Cette décision a néanmoins été maintenue à l'issue de la CAP.

Les situations particulières des agents, bien que portées par les OS n'ont bénéficié d'aucun changement. Le projet de mouvement local a donc été adopté en l'état.

**Vote :**

Pour : Administration

Contre : CGT, Solidaires, FO

La CGT a posé plusieurs questions diverses :

- il a été demandé que soit communiqué le mouvement des A+ ;
- qu'un état des lieux du télétravail soit formalisé (nombre de demandes, modalités,...);
- une question a été posée sur la fermeture temporaire pendant plusieurs jours au public de centres des finances publiques à Roubaix et Tourcoing cette semaine. Cette fermeture s'expliquerait par le retard de la saisie des 2042 (déclaration IR). La CGT a rappelé que si il y avait assez d'emplois il n'y aurait pas eu ce problème et l'accès au public aurait été assuré.